



Premières années de ministère

Version mai 2018

I. Historique

Depuis les années 2000, il existait un accompagnement des 5 premières années de ministères des jeunes prêtres et des théologiens laïcs. A la création du CCRFE et du Conseil romand de la formation, ces derniers ont estimé nécessaire de proposer un accompagnement analogue pour les animateurs-trices pastoraux-ales diplômé-e-s, durant les 3 premières années de ministère.

Dans un souci de cohérence et de simplification, le Conseil romand entend systématiser un dispositif commun à tous les ministères laïcs et ordonnés.

II. Principes

Sur mandat de la COR, le CCRFE organise un suivi des premières années de ministère après la formation initiale. Cet accompagnement a pour but de favoriser le passage entre la formation initiale et la pratique pastorale en introduisant l'agent pastoral dans un processus de formation continue. Dans son contenu, il est essentiellement basé sur l'acquisition et l'approfondissement des compétences en *écoute et accompagnement en pastoral*, qui sont la base de tout ministère, quels que soient l'insertion pastorale et le diocèse. Il repose sur :

- une « écoute vocationnelle et spirituelle », c'est-à-dire le déploiement de la vocation particulière dans le milieu et l'exercice concret du ministère ;
- l'écoute de la Parole de Dieu et la réflexion de théologie pastorale, articulées aux sciences de l'humain ;
- la relecture et l'analyse de pratiques pastorales, personnelle et collective selon des modalités diverses (p.ex. supervision ou intervision entre pairs en activité dans différents lieux pastoraux et géographiques) ;
- la rencontre fraternelle et la prière commune.

Ces premières années de ministères sont interministérielles, mais des temps spécifiques entre pairs (prêtres ou laïcs) sont aménagés pour la rencontre fraternelle et le partage thématique.

III. Modalités

1. Prêtres et théologiens laïcs : 4 ans (ou 3 selon les volées)

- la première année, 8 journées du module « Ecoute en pastorale » (donné de manière cyclique tous les deux ans en commun avec la formation d'animateur-trice pastoral-e) : soit durant l'année pastorale, soit durant la première année de ministère
- les trois années suivantes, 3 journées et ½ chaque année durant trois ans (total de 10 journées et ½)
 - 3 journées de formation « Accompagnement en pastorale » (en commun avec les autres agents pastoraux), réparties comme suit : deux journées en janvier et une journée en juin
 - ½ journée (précédée d'une soirée, ou plus si nécessaire) de temps spécifique de partage d'expériences, normalement en juin (liée à la troisième journée ci-dessus)

2. Diplômés de la formation d'animateur-trice pastorale : 3 ans

- 3 journées et ½ chaque année durant trois ans (total de 10 journées et ½)
 - 3 journées de formation « Accompagnement en pastorale » (en commun avec les jeunes prêtres), réparties comme suit : deux journées en janvier et une journée en juin

- ½ journée (précédée d'une soirée) de temps spécifique de partage d'expériences, en juin (liée à la troisième journée ci-dessus)

3. Diaques permanents : 2 ans (cf. document DP)

Dans toute la mesure du possible, les diaques dans les deux premières années de ministère sont introduits à l'écoute et à l'accompagnement en pastorale, si possible en rejoignant les autres ministères.

Version 22.05.18 (adapté 29.05.20)